

Bien Vivre - L'Écologie



NOS REPONSES AUX 7 QUESTIONS POUR LE TERRITOIRE SEYNOIS DE MARC VUILLEMOT, MAIRE DE LA SEYNE-SUR-MER,

La Seyne, le 05 juin 2017

Monsieur le maire,

C'est bien volontiers que nous apportons nos réponses aux questions que vous avez bien voulu poser aux candidats à l'élection législative.

Elles s'inscrivent dans la suite logique du projet qu'avaient convenu de porter Benoît Hamon et Yannick Jadot à l'élection présidentielle, et sont donc en partie distinctes de celles, moins ambitieuses à notre sens pour l'égalité et la solidarité entre les gens et des territoires, proposées par les candidats du seul Parti socialiste, et plus compatibles avec celles des autres candidats d'une gauche de transformation sociale et écologique.

Nous avons scindé en deux les thématiques proposées, certaines évoquant des sujets plus concrets pour le quotidien de nos concitoyens (l'éducation, l'emploi, le logement, le développement soutenable), d'autres étant plus transversales ou techniques, donc moins "grand public" (les services publics, la "politique de la ville", l'intercommunalité).

Nous demeurons à votre disposition pour un échange ou des précisions sur ces sujets.

Cordialement,

Denise REVERDITO

Candidate EELV Législatives 83-07

Remplaçant **Jimmy COSTE** MJS/PS

<http://denisereverdito.aveclecologie.fr>

THEMATIQUE 3 : QUELLE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION SCOLAIRE ET L'EDUCATION POPULAIRE, FACTEURS DE CITOYENNETE ?

3.1. *Quelle est alors votre vision de l'éducation républicaine, "gratuite, laïque et obligatoire" pour tous, comme vecteur de promotion de la citoyenneté ? En particulier, au regard de la réalité seynoise...*

Il est des choses gravées dans le marbre auxquelles il ne faut pas toucher. L'École de la République en fait partie. Les trois adjectifs qualifiant l'École dans votre question se suffisent. Ils forment un tout indissociable et, si nous pouvons oser un terme incongru pour parler d'école laïque, "à sanctuariser".

Ce n'est pas le point de vue de tout le monde, notamment pas de M. Blanquer, nouveau ministre de

l'Éducation nationale de MM. Macron et Philippe, qui se dit favorable au fait de soutenir "une offre scolaire autonome", donc les écoles privées, précisant sa vision qui préfigure un démantèlement du service public d'éducation en évoquant "des logiques de délégation, qui permettent d'accomplir mieux le service public en responsabilisant davantage les acteurs". Nous y sommes totalement opposés.

3.2. *Voulez-vous poursuivre, et, si oui, sous quelle forme, l'appui spécifique apporté par l'État aux établissements scolaires des quartiers prioritaires ?*

Oui, le dispositif des Réseaux d'éducation prioritaire (REP), avec sa déclinaison en REP renforcé (REP +) pour les quartiers les plus en difficulté, est une bonne réponse. Il faut plus d'enseignants pour réduire les effectifs des classes, dès la maternelle, offrir des possibilités de différenciation pédagogique dans le cadre du programme national, un accompagnement des parents et une meilleure cohérence avec les temps

éducatifs non scolaires, de la famille et des acteurs de l'éducation périscolaire, publics et associatifs. Et la scolarisation dès 2 ans doit être renforcée, comme l'action des collèges, l'enseignement préprofessionnel, professionnel et technologique, notamment public, l'apprentissage et le suivi des jeunes de 16 ans sortis du système scolaire sans solution.

3.3. *Notamment, estimez-vous qu'il faut réparer l'anomalie qui fait du centre-ville seynois l'un des rares quartiers prioritaires "politique de la ville" de France à ne pas être classé en "REP" ?*

Moins de 3% des quartiers prioritaires de la "politique de la ville" (QPV) ne sont pas classés en REP +. C'est en effet le cas du centre-ville de La Seyne, malgré vos demandes répétées sans succès. **Il faut corriger cette anomalie dès la**

rentrée de septembre 2017. Cela ne concerne que deux écoles : la maternelle Anatole-France et l'élémentaire Jean-Baptiste-Martini ; ça ne demande pas de gros moyens à l'Éducation nationale.

3.4. Si vous estimez utile de réduire les effectifs des classes des quartiers prioritaires, quelles mesures proposez-vous pour ne pas faire supporter aux communes le coût induit pour assumer leur rôle en matière de création de nouveaux locaux scolaires (construction, gestion, entretien, etc.) ?

L'État doit se donner les moyens de sa politique, et les donner aux collectivités locales s'il leur demande de participer à sa mise en œuvre. Vous avez relevé qu'il y a environ 500 enfants scolarisés en CP et CE1 dans les sites d'éducation prioritaire seynois ; ramener à 12 le nombre d'enfants par classe, comme le veut M. Macron, suppose de créer de 15 à 20 classes.

Pour financer les investissements nécessaires, il faut modifier par avenant les programmes de rénovation urbaine

pour y intégrer la construction de nouvelles écoles ou salles de classe, avec un financement accru par transfert à l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) de crédits dédiés aux investissements d'avenir. Pour le fonctionnement, l'État doit abonder la dotation de solidarité urbaine (DSU) à due concurrence du coût induit par la vie de ces nouveaux espaces d'instruction, en fluides, chauffage, entretien courant et amortissement, et par les besoins supplémentaires de personnels d'entretien.

3.5. Si vous y voyez un intérêt, quelles mesures législatives envisagez-vous pour assurer une éducation périscolaire et extrascolaire garantie par l'État de façon égalitaire pour tous les enfants, quel que soit leur lieu de résidence, fût-elle portée par les communes et les associations ?

Il n'y a pas de ministère spécifiquement dédié à la jeunesse et l'éducation populaire dans le gouvernement de MM. Macron et Philippe. Mais, au bénéfice du doute, disons que ce n'est peut-être pas un signe de désengagement de l'État de ces politiques publiques ; il faut que MM. Macron et Philippe explicitent leur vision.

Nous, nous sommes favorables à **un service public national de l'accompagnement scolaire et de l'aide aux devoirs et leçons, de l'écoute et de l'appui des familles, de l'animation des temps libres de la journée, de la semaine et de l'année scolaires**, porté dans le cadre de contrats entre l'État et les communes, de même nature que les projets éducatifs de territoire (PEDT), fixant les engagements et contractualisant dans la durée les aides que l'État doit apporter pour ce faire

aux collectivités. **Pour que chaque enfant ou jeune, dans chaque territoire, puisse y avoir également accès, l'État doit accorder des aides différenciées en fonction des réalités socio-économiques des communes et des habitants, dans le même esprit que pour l'éducation prioritaire scolaire et la "politique de la ville".**

La formation des animateurs est à redynamiser, subventionner et rendre accessible à tous. Les mouvements d'éducation populaire laïques complémentaires de l'enseignement public doivent retrouver leur place de conseil, impulsion et formation. Et le champ de l'action socio-éducative associative doit être totalement protégé de la "marchandisation", de même qu'il doit pouvoir déroger, si besoin, aux règles des délégations de services publics.

3.6. Quel est votre projet législatif en matière de prévention de la délinquance, depuis l'acte éducatif scolaire et socio-éducatif de « prévention naturelle » et l'accompagnement de la parentalité jusque, plus spécifiquement, à la prévention spécialisée, aux zones de sécurité prioritaire et à la police et la justice de proximité, l'aide aux victimes, la prévention de la récidive, l'exécution des peines et la réinsertion des détenus en fin de peine ?

Pour la "prévention naturelle" assurée par l'École et les acteurs socio-éducatifs, la réponse est apportée à la question 3.5.

Les services et équipes de **prévention spécialisée de la délinquance** doivent quitter le champ de l'aide sociale à l'enfance qui est de compétence départementale pour redevenir, comme l'éducation scolaire et extrascolaire, de **compétence régaliennne de l'État**. Il y a trop de disparités entre territoires, suivant que le Département dispose, ou pas, des moyens et/ou de la volonté de soutenir ces missions essentielles de prévention.

Les zones de sécurité prioritaire (ZSP) doivent être dotées, comme les réseaux d'éducation prioritaire (REP), de **ressources humaines supplémentaires de policiers volontaires et expérimentés**. Il faut, notamment, remettre en place **des équipes de "police de proximité", absolument nécessaires pour rétablir le lien et la confiance entre les habitants**, notamment jeunes et jeunes adultes, et

les représentants de l'autorité de l'État, sans pour autant tomber dans le piège de "policiers animateurs" comme on a pu le connaître par le passé.

La justice, notamment de proximité, est durement fragilisée quant à ses moyens. Il s'ensuit des retards de traitement et une perte de confiance, accroissant le sentiment d'impunité des auteurs de faits et de mépris des victimes et des habitants témoins des faits délictueux. **Là où existent des quartiers prioritaires, comme à La Seyne et Toulon, des moyens humains doivent renforcer les services des procureurs**. Les médiateurs et maisons de la justice et du droit doivent voir leurs moyens confirmés dans la durée. Enfin, chaque contrat de ville doit intégrer un volet centré sur l'accompagnement des victimes et un autre sur la préparation des détenus à la fin de leur peine, comme vous le faites à La Seyne, en offrant des chantiers de réinsertion co-encadrés par des éducateurs de justice et des personnels communaux.

THEMATIQUE 4 : QUELLE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA DYNAMISATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE POUR L'EMPLOI ET LA DIGNITE CITOYENNE ?

Quelle est votre intention législative quant...

4.1. ... au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE),

L'idée pouvait être intéressante sous réserve que soient effectivement contrôlées les mises en œuvre des contreparties au crédit d'impôt, ce qui n'a pas été vraiment le cas. **Si l'État n'a**

pas les moyens de ce contrôle, en vérifiant que les avantages fiscaux ont bien servi à des investissements productifs et à des créations d'emplois, il faut revenir en arrière.

4.2. et 4.3. ... à la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (« loi Macron »), et à la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (« loi El Khomri ») ?

Il faut légiférer pour revoir ces lois de fond en comble et en abroger de nombreuses dispositions. Ce sont clairement des textes législatifs au seul service du patronat, pour la compétitivité des entreprises et le profit des dirigeants. Les salariés n'ont rien eu à y gagner. Hormis quelques mesures comme le compte personnel d'activité, fût-il insuffisant, et la fixation d'objectifs pour l'emploi de la loi El Khomri pour les habitants des quartiers en difficulté (qui ont été atteints), on retiendra surtout l'inspiration idéologique néo-libérale de ces textes, générateurs de dégâts sur les transports en autocar, la justice prudhomme, les actifs de l'État dans des entreprises comme les aéroports, les licenciements collectifs, et plus généralement le code du travail dans son ensemble.

Il faudrait faire preuve d'une grande vigilance quant aux suites que M. Macron voudrait donner à ces lois s'il disposait d'une majorité à l'Assemblée, ou si la droite, majoritaire absolue ou relative, remportait les élections. Des points des projets de ces lois ont pu être évacués par la précédente majorité, comme la gestion inquiétante des déchets radioactifs ou la perte de protection des lanceurs d'alertes, et certaines autres dérégulations envisagées quant au droit du travail. Tout cela pourrait bien revenir, de surcroît en utilisant des ordonnances. **C'est très inquiétant ; rien que cela justifie de tout faire pour que la gauche obtienne une majorité.**

De 4.4 à 4.12. Quelles stratégies d'aménagement territorial de La Seyne, la circonscription, et au-delà, vous semble-t-il alors utile que l'État soutienne pour dynamiser l'économie de la métropole toulonnaise, en particulier dans sa partie occidentale ? Quels secteurs d'activité économique s'appuyant sur le potentiel local voulez-vous voir soutenir par l'État pour leur développement et la création et/ou le confortement de l'emploi ? Sur quels acteurs publics et privés, et sous quelles formes, estimez-vous nécessaire de prendre appui pour soutenir l'initiative économique du territoire ? Quelle serait votre position de parlementaire quant... aux pôles de compétitivité, dont le Pôle Mer ? au développement portuaire de la rade de Toulon

? à l'économie locale du tourisme, de la culture et du loisir ? pour le local, à l'économie circulaire, le maintien de l'agriculture de proximité, la filière aquacole marine ? pour le local, quant à l'économie numérique et celle des nouvelles technologies de l'information et de la communication ? pour le local, quant à l'économie sociale et solidaire ?

Tous les aménagements vecteurs de dynamique économique, donc d'emploi, doivent être privilégiés, en évitant la mono-activité, donc en soutenant concomitamment les activités industrielles, artisanales, portuaires, technologiques et scientifiques du Pôle Mer, l'activité de la plaisance, l'artisanat et PME-PMI des zones d'activités, le commerce urbain, le tourisme, la culture et les loisirs, les activités balnéaires, nautiques, aquacoles et piscicoles, l'agriculture de proximité, l'économie forestière.

On peut citer par exemple nombre d'investissements pouvant s'inscrire dans le contrat de plan État-Région, qu'il faut sûrement "revisiter", et bénéficier d'appuis de l'État au titre des investissements d'avenir :

- des aménagements portuaires pour Brégaillon, permettant de développer le mer-routage (ro-ro) (et non le transfert des ferries du port de Toulon vers Brégaillon, ni l'installation d'industries risquant d'être polluantes, comme la déconstruction lourde de navires), supposant également la remise en service de la voie ferrée depuis la gare de La Seyne ;
- la confirmation de l'implication de l'État, via le centre national de la recherche scientifique (CNRS) pour la partie de recherche-développement scientifique et technologique mutualisée du pôle Mer ;
- la réalisation de la liaison routière et par transport collectif entre la partie terrestre et la partie maritime du pôle Mer, via le pont route/rail de Lagoubran ;
- une meilleure desserte par transports collectifs de la zone d'activité des Playes, via des lignes de rabattement sur le couloir du transport en commun en

site propre (TCSP) aux alentours de Léry/Bartolini, puis une halte ferroviaire du futur réseau express régional (RER) aux Playes, entre les gares d'Ollioules-Sanary et de La Seyne-Six-Fours ;

- la réalisation du pôle multimodal (train, bus, parkings à voitures, modes actifs) de la gare de La Seyne ;
- l'installation d'activités économiques, artisanales et commerciales au quartier Berthe ;
- la réalisation de la ligne de bus à haut niveau de service de l'agglomération, jusqu'à "l'Atelier mécanique", avec la création d'un parc-relais aux Esplageolles et d'un autre vers le terminus ;
- la réalisation de la rénovation urbaine du centre ancien et notamment des quais du port de La Seyne avec le report des voies routières vers l'est pour assurer une fonctionnalité de vitrine commerciale et de place urbaine ;
- le "remembrement des cellules commerciales" du cœur de ville ;
- l'aménagement d'espaces portuaires le long du site des anciens chantiers navals, en appui et complément aux activités économiques navales de la zone de Grimaud à Bois-Sacré ;
- la réalisation d'un espace de foires et salons sur le site de "Porte marine" ;
- des aménagements aux abords de "l'Atelier mécanique" et, dans le futur, de "l'Atelier des escalators" qui pourrait trouver une fonctionnalité liée à l'économie du numérique et de l'image ;
- la réalisation d'un pôle de correspondance entre les lignes maritimes à Bois Sacré, avant la création de nouvelles lignes de bateaux-bus reliant Saint-Mandrier et le sud seynoïse au centre-ville et au pôle Mer ;
- la requalification routière, paysagère et maritime de la corniche de Tamaris

pour son développement touristique et les mobilités douces ;

- la valorisation du site des anciens "Chantiers du Midi" vers une activité touristique balnéaire et/ou thalassoludique ;
- la poursuite de la revalorisation des espaces du site patrimonial remarquable (SPR - ancienne ZPPAUP) de Balaguier aux Sablettes, de même que la forêt littorale du fort Saint-Elme, de part et d'autre de la frontière entre La Seyne et Saint-Mandrier, dans le même esprit de valorisation des espaces naturels et patrimoniaux que ce qui se fait au Domaine de Fabrégas, en lien avec les activités marines voisines ;
- la "sanctuarisation" des parcs aquacoles et conchylicoles de la baie du Lazaret ;
- la création d'un chenal d'avivement du port de Saint-Elme et le repositionnement des activités sportives

et de loisirs nautiques sur la partie occidentale de la pinède de Saint-Elme ;

- le confortement des aménagements balnéaires pour conserver le "Pavillon bleu" et soutenir la dynamique touristique ;
 - la préfiguration, si des études en montrent la faisabilité et l'absence d'inconvénient, d'un projet d'éolienne marine au large de Sicié ;
 - la valorisation de l'activité forestière du Massif de Janas-Sicié (filiale bois et pastoralisme pour le déboisement préventif) ;
 - le maintien, voire la création, de zone agricoles pour les circuits courts de distribution, sur l'ensemble des territoires communaux.
- La plupart de ces secteurs d'activités sont déjà ou peuvent être supports d'économie sociale et solidaire.

4.13. Quelle est votre position quant aux « Zones franches urbaines » (ZFU) ? Estimez-vous devoir soutenir la poursuite de celle des Playes et/ou la création d'une ZFU pour le centre ancien de La Seyne ?

La zone franche urbaine (ZFU) des Playes a fonctionné, mais arrive au bout de ses possibilités de création d'emplois par les exonérations fiscales et sociales dont bénéficient les employeurs. Celle du centre-ville de Toulon a porté

quelques fruits. **Bien que désormais moyennement incitatifs, nous sommes favorables à la poursuite de ces dispositifs aux Playes et à leur extension au centre-ville.**

4.14. Quel avenir voulez-vous pour les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (Emplois d'avenir, Contrats Initiative Emploi et Starter, Contrats d'accompagnement dans l'emploi, Garantie jeunes et appui à la mission locale MIAJ de l'Ouest Var, Titres professionnels à l'apprentissage, Compte personnel d'activité, dispositifs d'insertion des publics sous main de justice, et leurs déclinaisons spécifiques en faveur des habitants des quartiers « politique de la ville » ?)

Les réponses ont été apportées aux 4.2 et 4.3.

4.15. Quelles politiques publiques envisagez-vous de promouvoir sur le plan législatif pour soutenir l'économie territoriale, et créer les conditions de l'accès des Seynois à l'emploi, sans discrimination, quels que soient leurs formations, qualifiantes ou non, leurs adresses de résidence, leurs noms, leurs sexes, leurs origines, etc ?

La discrimination à l'emploi fait en effet rage chez nous comme ailleurs en France. Essentiellement connue et critiquée pour sa "loi Travail", Mme El Khomri a tout de même ouvert quelques pistes intéressantes dont on ne parle que peu pour lutter contre ces situations.

Certaines ont été reprises dans **la loi "égalité et citoyenneté"**. On peut citer les mesures permettant de simplifier les procédures sanctionnant les propos discriminants, le caractère raciste, homophobe ou sexiste devenant par ailleurs une circonstance aggravante pour tous les crimes et délits (viol,

harcèlement sexuel, bizutage, chantage...), de créer un nouveau contrat en alternance pour aider les chômeurs de moins de 28 ans à préparer les concours de la fonction publique et favoriser l'accès des jeunes peu ou pas diplômés aux recrutements dans les collectivités territoriales, ou encore de former à la non-discrimination les personnes chargées du recrutement et de tenir compte de la diversité dans les entreprises dans le cadre des marchés publics.

Il faut préserver ces acquis légaux, et les développer, par exemple en légiférant sur les opérations de "festing".

THEMATIQUE 5 : QUELLE POLITIQUE EN FAVEUR DU DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS ?

5.1. Quelle est alors votre position sur les dispositions des lois DALO, SRU et ALUR ? Les estimez-vous suffisantes, insuffisamment incitatrices ou contraignantes, ou, au contraire, trop directives voire contre-productives ?

Fixer l'objectif de l'atteinte, dans des délais raisonnables, de **25% de logements sociaux est une absolue nécessité dans tout le pays**, et a fortiori dans une circonscription dont 7 sur 10 des foyers sont éligibles à cet habitat à loyers accessibles et où les prix des loyers dans le locatif privé sont très élevés.

Selon les données de 2015, Sanary n'offre que moins de 4% de logements sociaux, Bandol et Saint-Mandrier moins

de 7% , Six-Fours moins de 8%, et La Seyne 19%. Aucune des communes n'est en règle avec la loi. C'est inacceptable.

Nous nous engageons à veiller à ce que des dispositions législatives ne viennent pas minorer les objectifs des lois SRU et ALUR. Que Mme Guérel, MM. Vialatte et Boccaletti fassent de même ou disent aux 3.000 foyers en permanence en attente à La Seyne d'une attribution de HLM en quel sens ils veulent éventuellement réformer ces lois...

5.2. Quelles initiatives législatives vous semble-t-il nécessaire de prendre pour permettre, au XXI^e siècle dans une nation moderne riche, à chaque famille de disposer d'un toit correspondant à ses besoins ?

Il n'est pas vraiment besoin de légiférer : **il suffit de faire appliquer la loi** et exiger des préfets qu'ils poursuivent leur action d'incitation, voire de contrainte, pour garantir, à l'horizon de 2025, la réalisation des logements nécessaires,

répartis sur tous les quartiers de toute l'aire urbaine, accessibles aux familles très pauvres (PLAI), aux foyers modestes (PLUS), et aux ménages éligibles aux HLM quoique plus aisés (PLS).

5.3. Quel est votre avis sur les dispositions et les objectifs opérationnels des « Programmes locaux de l'habitat » (PLH) des intercommunalités de notre circonscription, et en particulier, concernant La Seyne, celui de TPM ? En quelle direction voulez-vous voir la législation évoluer pour parfaire les orientations du PLH concernant La Seyne ?

Les Programmes locaux de l'habitat (PLH) de TPM et Sud-Sainte-Baume (SSB) intègrent les objectifs assignés par les lois SRU et ALUR, de même que ceux liés au logement non social. Ces objectifs chiffrés sont atteignables.

Il reste peut-être à avoir une lecture mieux partagée entre les PLH, les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les Plans de déplacements urbains (PLU), au regard

de la complexité des territoires de notre grande aire urbaine, d'autant que les réseaux de transports publics sont loin d'être à la hauteur des besoins.

La loi doit en particulier pouvoir évoluer pour mieux articuler le développement urbain entre ses fonctionnalités liées à l'habitat et celles liées aux services publics et aux déplacements, à défaut

de quoi les aires urbaines en expansion vont fatalement dysfonctionner.

Il faut notamment pouvoir exprimer, par exemple pour La Seyne, que son territoire est sur le point d'atteindre la limite de son développement et, probablement, légiférer pour l'autoriser à moduler la poursuite de son expansion en fonction de la réalisation des aménagements nécessaires aux

réponses en termes de services et de mobilités actives. En ce sens, les Autorités organisatrices de transports (AOT), à savoir la Région pour les Trains express régionaux (TER) et le Département et les communautés TPM et SSB pour les transports urbains et interurbains, doivent pouvoir être plus contraints par la loi d'offrir les réponses indispensables dans le cadre de calendriers contractualisés.

5.4. Quels regards portez-vous sur la mixité sociale territoriale du logement et les inégalités d'efforts entre les communes varoises ? En fonction de votre vision, quelles sont les mesures législatives, nouvelles ou remodelées, qui vous semblent utiles pour La Seyne et la circonscription ?

Les pourcentages actuels de logements sociaux évoqués en réponse à la question 5.1 parlent d'eux-mêmes : **l'histoire et les politiques actuelles de certaines communes organisent de façon inacceptable la ségrégation urbaine !**

Les efforts de La Seyne, comme de Toulon, pour "déghettoïser" leurs importants quartiers d'habitat social, se heurtent au refus manifeste d'autres communes de l'aire urbaine de prendre leur part dans la solidarité territoriale.

Les lois SRU et ALUR apportent déjà des réponses. Les sanctions sont appliquées. Il semble toutefois nécessaire de **prévoir un nouvel accroissement des sanctions**

pour les communes les plus durablement réfractaires dans la réalisation de leurs objectifs de production de logements.

En outre, comme nous l'avons indiqué en réponse à la question 1.2, **il convient que les lois de finances garantissent la compensation intégrale aux communes de l'exonération de la taxe sur le foncier des propriétés bâties (TFPB) pour les bailleurs sociaux des quartiers prioritaires**, faute de quoi la gestion urbaine de proximité ne pourra plus être assurée, la relégation repartira, et les villes ne pourront plus accompagner les bailleurs dans la recherche de foncier et l'aide aux constructions.

5.5. Quelles mesures législatives vous semblent nécessaires pour lutter contre le logement indigne et insalubre, et les "marchands de sommeil" ?

Le centre ancien de La Seyne est fortement confronté à ces tristes réalités, par impossibilité ou refus de la part des propriétaires ou copropriétaires bailleurs de rénover et mettre aux normes leurs logements.

La batterie législative existe, pour la résorption de l'habitat indigne, la lutte

contre la précarité énergétique, l'aide aux copropriétés dégradées et en difficulté, l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou handicapées, ou encore l'incitation des propriétaires bailleurs à louer sous les prix du marché à des ménages très modestes en contrepartie d'aides à la réhabilitation.

Mais ces aides de l'État, via l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH), **prévues par la loi, se heurtent aux inégalités de moyens des communes pour prendre leur part dans le cofinancement des aides à la rénovation.**

Il est sûrement nécessaire de parfaire l'arsenal législatif pour **faire jouer la**

solidarité territoriale, soit par une obligation faite aux communes et intercommunalités "riches" d'abonder un fonds destiné à aider les maires des villes en difficulté pour remplir leurs obligations, soit par transfert de la compétence — et de la responsabilité légale et pénale des maires — aux présidents d'intercommunalités.

THEMATIQUE 6 : QUELLE POLITIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET L'ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE DU TERRITOIRE ?

6.1. Quelles initiatives parlementaires envisagez-vous de prendre dans le sens de l'accompagnement communal et/ou intercommunal des initiatives s'inscrivant dans le domaine du développement durable ?

Ces dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées. Chacun sait aujourd'hui que ce réchauffement est lié aux activités humaines et à l'émission de gaz à effet de serre (GES). Notre modèle de développement épuise les ressources naturelles, relègue une partie de l'humanité dans les marges, augmente les pollutions et accélère le réchauffement. Nous devons en sortir au plus vite ! L'aveuglement dont font preuve certains gouvernants est irresponsable et nous concerne tous. Monsieur Trump en est un exemple outrancier. Heureusement que des citoyens dans la société américaine savent dire ouvertement leur désaccord avec cette politique qui nous met en danger. Dans ce challenge nous sommes embarqués sur le même bateau

Les conditions pour résister à des chocs qui rendent la situation encore plus complexe (crise financière, catastrophe climatique, pic pétrolier, etc.) sont aujourd'hui connues : retour au local et au circuit court, économie low-tech (plutôt que high-tech), construction de petits systèmes résilients, réduction de la complexité, autonomie énergétique et alimentaire, économie circulaire, économie collaborative, transports doux et partagés, auto-construction, isolation et alternatives énergétiques, solidarités de proximité, recycleries-ressourceries, monnaies locales, micro-crédit, agro-écologie et agriculture urbaine, etc.

Les territoires ont un rôle très important à jouer pour accompagner ces changements mais sont souvent confrontés à des problèmes financiers

ou réglementaires. Pour les accompagner nous axerons nos premiers efforts sur la relance de l'économie locale par le développement des énergies renouvelables et la rénovation thermique des logements anciens, nous proposerons à l'assemblée :

Pour aider les communes à investir dans les énergies renouvelables

– un investissement massif de l'État dans le déploiement des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, géothermie, récupération d'énergie, etc.) en affectant des aides conséquentes aux communes novatrices. En particulier en poursuivant et en développant le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte mis en place par Ségolène Royal.

– la stabilité du cadre réglementaire et tarifaire des énergies renouvelables ainsi que son harmonisation européenne progressive. Nos petits artisans locaux ont trop souffert des changements tarifaires du prix de vente de l'énergie photovoltaïque qui a cassé la dynamique qui était entrain de se développer. La concurrence entre travailleurs européens est insupportable, et dangereuse. L'Europe doit se construire sur une harmonisation sociale et fiscale et doit promouvoir la solidarité entre les peuples.

– l'insertion de clauses circulaires et renouvelables obligatoires dans les nouvelles constructions ;

- l'élaboration, par les acteurs du territoire, de plans régionaux de développement des énergies renouvelables, en complémentarité avec les programmes et actions de sobriété et d'efficacité énergétique ;

- nous demanderons le renforcement des dispositifs pour la rénovation des bâtiments (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt développement durable, TVA réduite, subventions ciblées pour les logements sociaux). Plus spécifique-

ment, dans le cadre de la rénovation/isolation des logements anciens, politique indispensable pour parvenir au 25% de logements sociaux sur nos territoires, nous demanderons que soit rapidement menée une évaluation des dispositifs pour voir pourquoi cette rénovation ne connaît pas le développement indispensable auquel on était en droit de s'attendre. En fonction des résultats, l'État devra réajuster le dispositif pour le rendre plus efficace.

6.2. En particulier, allez-vous faire en sorte que l'État tranche dans le sens écologique plutôt que de valorisation financier des actifs fonciers pour le projet de la forêt et du littoral du Fort Saint-Elme ?

Ce lieu est magnifique et représente pour notre territoire un poumon vert que nous devons impérativement conserver. L'intérêt des habitants d'aujourd'hui et de ceux de demain est que la biodiversité qui a pu se développer grâce à son isolement partiel soit protégée et encouragée. Ce foncier présente une mosaïque de problématiques différentes selon les secteurs qui doivent être prises en considération. Mais la préservation de son caractère naturel pour une partie, historique pour une autre, est une

évidence. Nous pèserons de notre poids dans la balance pour que le projet adopté le soit en dehors d'une logique essentiellement marchande. Le projet doit se dégager de toute considération de rendement financier et être au service de la Nature et des habitants. Nous avons la chance que ce lieu ait été préservé, il nécessite des aménagements mais surtout de ne pas être livré à la spéculation ou à des aménagements destructeurs de ce magnifique lieu en bord de mer.

6.3. Et quelles initiatives législatives estimez-vous devoir prendre pour soutenir la traduction en opérations concrètes et proches dans le temps pour l'aire seynoise des orientations du Plan de déplacements urbains (PDU) de TPM, notamment en matière de voies vertes ou cyclables et de transports collectifs terrestres, ferrés et maritimes ?

Pour le PDU de TPM il faut créer les conditions de sa réalisation dans un temps réduit. La première mesure devra être d'imposer un calendrier détaillé des actions préconisées avec une feuille de route et une évaluation régulière par les instances de l'état des indicateurs. Au cas où les objectifs ne seraient pas tenus l'état doit mettre en place des mesures coercitives comme il a commencé à le faire pour le logement social pour qu'à la fin du plan toutes les mesures inscrites aient été effectivement réalisées.

D'autre part, pour une meilleure répartition des lignes de transport en commun sur le territoire nous proposerons que soit votée l'obligation pour les agglomérations ou métropoles d'un conseil de citoyens représentatif des différentes communes, quartiers, catégories socio-professionnelles, générations,...qui aura un regard sur la répartition des dessertes et des fréquences sur le territoire pour que nul ne soit oublié et que toutes les parties du territoire soient équitablement desservies.

TROIS THEMES TRANSVERSAUX POUR UN TERRITOIRE REPUBLICAIN

THEMATIQUE 1 : QUELLE POLITIQUE POUR LES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX DE PROXIMITE, FACTEURS D'EGALITE REPUBLICAINE ENTRE LES CITOYENS ?

1.1. Quelle est alors votre vision des choses sur les moyens d'État dédiés au fonctionnement et l'investissement des communes ?

Deux ans de stagnation suivis de trois ans de baisse de la dotation de l'État aux communes, ça suffit !

La Seyne, comme les autres collectivités locales, a largement pris sa part de l'effort de réduction du déficit public à moins de 3% du PIB. Comme maire, vous avez dû ramener les dépenses de fonctionnement des services municipaux au niveau de 2004, alors que la population est 12% plus importante qu'à cette époque. Vous ne remplacez plus que la moitié des personnels partant à la retraite. Et comme vous vous refusez, à raison, à augmenter l'impôt local pour

compenser le désengagement de l'État, les services sont fragilisés, les travaux sur les voiries et les équipements publics sont réduits à peau de chagrin, les gros investissements nécessaires sont repoussés.

Cette situation ne peut plus durer. **L'État soit prendre l'argent là où il est**, par exemple en surtaxant les revenus du capital financier et en luttant contre la fraude et l'évasion fiscales de certaines très grosses entreprises qui ont par ailleurs bénéficié de crédits d'impôts, sans créer d'emploi mais sans se gêner pour accroître leurs dividendes.

1.2. Concrètement, quelle est-elle sur les dotations globale et de solidarité urbaine, la péréquation, la solidarité territoriale par l'impôt local, les effectifs de fonctionnaires communaux ?

Il faut en finir avec les baisses de la dotation globale de fonctionnement (DGF) aux communes (-25% de DGF en 4 ans pour La Seyne).

Cela doit se faire en stabilisant la dotation de fonctionnement (DF) par habitant au niveau de 2017 pour 5 ans, en garantissant pour la même durée une dotation de solidarité urbaine (DSU) par habitant des quartiers prioritaires "politique de la ville" (QPV) au niveau de 2017, et en réformant la dotation nationale de péréquation et le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) pour les calculer sur des critères simples de

pauvreté/richeesse des communes et des habitants.

En outre, il faut **garantir une compensation totale de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordée aux bailleurs sociaux des quartiers prioritaires** ; c'est en effet trop facile pour l'État d'être généreux en faisant supporter aux communes 54% de sa générosité !

Et les mêmes orientations doivent s'appliquer aux intercommunalités, donc à la future métropole.

L'impôt, quant à lui, est l'outil de la solidarité républicaine : ceux qui peuvent payer contribuent en fonction de leurs moyens pour que le service public soit rendu à chacun, quels que soient ses moyens. Cela vaut pour la fiscalité nationale et locale.

Il faut **s'opposer à la mesure démagogique de M. Macron, relayée ici par Mme Guérel et M. Colin, de dispenser 4 foyers sur 5 du paiement de la taxe d'habitation**, telle qu'elle est annoncée, c'est-à-dire en, soi-disant, la compensant par une dotation d'État, mais qui ne sera allouée aux communes que si elles s'engagent, par un "pacte de confiance", à réduire d'autant leurs dépenses ! Cela reviendra à supprimer des emplois de fonctionnaires, versés aux centres de gestion (où il faudra tout de même les payer) ou réduits au chômage s'ils ne sont pas titulaires, et des services publics que les communes n'auront d'autre solution que de déléguer au privé ou tarifier au coût réel. La population paiera moins d'impôt

local, mais devra acheter les services qui lui sont dus. Ce sont les classes moyennes qui seront les plus durement lésées, sans que ça n'apporte plus de pouvoir d'achat aux plus modestes qui, pour la plupart, du fait de leurs faibles impositions sur le revenu, voient déjà leur imposition locale dégrevée.

Le même raisonnement vaut bien sûr pour les propositions de MM. Fillon et Vialatte — en pire, puisqu'ils prévoient un nouvel effort de 50 milliards d'euros à exiger des collectivités pour réduire les dépenses publiques contre "seulement" 11 milliards pour Mme Guérel, M. Colin et M. Macron. Quant à Mme Le Pen et son relais local, M. Boccaletti, étrangement silencieux sur le sujet territorial, s'en tenant à feindre de se poser en défenseurs des services publics, il suffit de se pencher sur les gestions des maires FN d'aujourd'hui et d'hier pour se rendre compte de leur obsession à casser le service public et ses agents au nom d'une prétendue bonne gestion budgétaire.

1.3. Et, si vous promouvez l'idée d'une diminution des moyens et ressources, humains et/ou financiers, quels services communaux estimez-vous qu'il faut réduire ou voir disparaître ?

Au regard de nos précédentes réponses, **la question ne se pose évidemment pas.**

THEMATIQUE 2 : QUELLE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EGALITE DES CITOYENS DES DIVERS TERRITOIRES ?

Quelle est alors votre vision pour La Seyne...

2.1. - de la « politique de la ville » et de la rénovation urbaine, notamment pour la fin du PRU de Berthe, et pour la perspective de rénovation de son centre historique,

La poursuite de la "politique de la ville" est indispensable contre la relégation urbaine, sociale, économique et culturelle des quartiers populaires. Elle a porté ses fruits pour le quartier Berthe, tant en matière d'habitat, espaces et équipements publics, qu'en matière d'accompagnement social des habitants. Elle a en outre eu un impact bénéfique sur le reste du territoire urbain.

Le Programme de rénovation urbaine (PRU) de première génération a permis de concentrer des moyens publics significatifs pour Berthe. Le financement du Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), dans lequel doit être inscrit le centre ancien de La Seyne, est budgétairement bien moins ambitieux, et les procédures sont plus longues et complexes.

Il faut le retour à une implication financière forte de l'État, tant pour garantir l'entretien du quartier Berthe rénové au terme du PRU et les mesures d'accompagnement social de sa population qui demeurera longtemps économiquement fragile, que pour engager sans tarder la rénovation du centre-ville pour ses infrastructures urbaines, insuffler un nouveau souffle à la rénovation de l'habitat, la réfection et le remembrement des cellules commerciales, la réhabilitation des espaces et équipements publics, et surtout la transformation en profondeur des quais du port, vitrine du cœur de ville, devant jouer le rôle de "place

urbaine" et d'espace dédié aux mobilités actives.

Les moyens budgétaires existent. Ils reposent sur une meilleure mobilisation du 1% logement, l'obligation d'imposer à tous les départements ministériels de consacrer une part de leurs budgets aux actions de "discrimination positive" en faveur des sites prioritaires urbains (et ruraux), et, naturellement, de conforter le budget de l'État par la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, la taxation des mouvements financiers, ou la sanction financière du mauvais usage par certaines grandes entreprises des crédits publics destinés à soutenir l'investissement productif et l'emploi.

Le transfert de la compétence "politique de la ville" aux intercommunalités est une bonne chose pour une approche territoriale globale, sous réserve que celles-ci mesurent l'importance des solidarités entre les communes riches et pauvres qui les composent, ce qui n'est pas toujours le cas, chez nous comme ailleurs. **L'État doit être vigilant et "reprendre la main" si les communautés n'accordent pas aux quartiers populaires de leurs territoires l'attention qu'ils méritent.** Le rôle des préfets est à cet égard déterminant, comme il l'est pour l'obligation de disposer de 25% de logements sociaux.

C'est pourquoi nous adhérons à la vision de "l'association des maires Ville et Banlieue de France" de **faire porter la "politique de la ville" par le Premier**

ministre pour que le poids de l'État soit conforté, proposition que ni M. Fillon, ni M. Macron, n'ont retenue, ce dernier ayant de surcroît purement et simplement "noyé" cette mission

publique dans un vague "ministère de la Cohésion des territoires" aux larges compétences, sans qu'il n'existe même un secrétariat d'État dédié aux quartiers en difficulté.

2.2. - de la solidarité nationale par la péréquation des dotations d'État aux communes en fonction de leurs richesses,

La réponse à cette question a été apportée au point 1.2.

2.3. - des moyens de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires, la redynamisation économique, l'éducation, l'accès à la culture, la prévention de la délinquance, etc. ?

Comme indiqué précédemment, au nom de la "discrimination positive", il doit être fait **obligation aux divers ministères de conduire des actions spécifiquement ciblées sur les quartiers prioritaires (QPV)**. Cette obligation doit être concrétisée par un engagement contractualisé d'atteinte d'objectifs évaluables, à défaut de quoi **les budgets des ministères devraient être amputés des moyens qui n'auraient pas été dédiés et engagés envers les QPV pour abonder un fonds d'intervention piloté par le Premier ministre**.

Cette "discrimination positive" a bien fonctionné, pour ne parler que de La Seyne, pour certains ministères comme celui du Travail, où les objectifs ont été atteints, même s'ils auraient dû être plus ambitieux, grâce à l'implication forte de "Pôle Emploi", des employeurs et des relais associatifs faisant la médiation avec les publics les plus éloignés de l'emploi. Ces démarches doivent être confortées, avec des objectifs plus volontaires, grâce, notamment aux niches de financements évoquées au 2.1.

Mais il n'est à cet égard pas acceptable, par exemple, que le

ministère de l'Éducation nationale se refuse à classer le centre-ville seynoïse en "Réseau d'éducation prioritaire" (REP), que le ministère de la Culture ne décline pas des appels à projets spécifiques à l'éveil à la culture et aux arts pour les quartiers populaires, que, sur votre demande pressante, le ministère de l'Intérieur ait classé La Seyne en "zone de sécurité prioritaire" (ZSP) sans accroître les effectifs de son commissariat, que la préfecture du Var soit contrainte, faute de crédits, de se désengager des actions d'animation de l'été "au pied des tours" qui étaient vecteurs de prévention des déviances causées par l'inactivité des jeunes, ou que l'incertitude soit si importante, de la part du ministère de l'Économie, quant aux suites qui seront données au financement d'opérations de soutien au commerce et l'artisanat du cœur historique seynoïse.

Mme Le Pen assume de vouloir en finir avec la "politique de la ville", MM. Fillon et Macron ne l'évoquent nullement dans leurs projets. Les presque 20.000 Seynois des quartiers populaires de votre commune doivent le savoir !

THEMATIQUE 7 : QUELLE POLITIQUE EN MATIERE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE, DE PERIMETRE INTERCOMMUNAL, DE LA PLACE DES COMMUNES ET DES CITOYENS EUX-MEMES ET DE LA DEMOCRATIE DE PROXIMITE DANS LA FUTURE METROPOLE ?

7.1. *Quelle est votre position quant à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (« loi NOTRe ») et, plus globalement, aux dispositifs législatifs relatifs à l'intégration intercommunale ?*

En soi, **la coopération intercommunale est une excellente chose. Mais il faut qu'elle relève d'une volonté partagée des communes**, voire d'une incitation de l'État, mais aucunement d'une contrainte. C'est peut-être le travers de la loi NOTRe que le gouvernement a portée devant le Parlement sous une manifeste "pression" européenne visant à une organisation territoriale uniforme sur le continent, reposant sur les Régions et les grandes territoires locaux. On mesure le dégât occasionné par la loi portant statut de Paris, Lyon et Marseille dans le département voisin des Bouches-du-Rhône...

Nous comprenons que vous-même, en votre qualité de maire, ne vous sentiez pas fortement contraint par la loi,

puisque, ainsi que vous l'avez exprimé, vous voyez dans l'évolution métropolitaine une opportunité pour la dynamisation économique du territoire, l'aménagement urbain et des mobilités, la simplification des gestions des services et équipements structurants par des mutualisations, ou le développement de la solidarité entre communes plus aisés et plus humbles du territoire partagé, ce qui, évidemment, serait profitable à La Seyne.

Mais nous considérons aussi qu'il faut "se hâter lentement" pour garantir l'adhésion de toutes — ou presque — les communes à "l'idée métropolitaine". Peut-être faut-il alors **légiférer pour gagner en souplesse dans les calendriers d'intégration ?**

7.2. *Quelles dispositions législatives et/ou réglementaires voulez-vous voir réformer et/ou adopter pour les compétences intégrées des communes et du département, la fiscalité territoriale, la gouvernance métropolitaine, l'élection de son assemblée délibérante, son exécutif, la relation aux communes membres et leurs maires et conseils municipaux, l'association participative des citoyens et acteurs économiques et sociaux à la vie du territoire global et des aires territoriales sub-métropolitaines des secteurs et pôles de vie ?*

Dans une perspective de meilleure égalité républicaine entre les citoyens d'une même grande aire urbaine, il est clair que **la métropole permettra à terme un partage identique de l'effort tarifaire et fiscal pour les services publics locaux**. C'est ce qui se fait déjà pour l'assainissement, ce qui est prévu pour l'adduction de l'eau, et ce qui arrivera à terme pour la fiscalité locale. Sur ce dernier point, comme les Marseillais, les

Seynois auront tout à y gagner... En ce sens, la loi permet aujourd'hui ce "lissage" progressif, et il convient de veiller à le préserver.

S'agissant des compétences transférées des communes et du département à la métropole, notamment des grands équipements, il semble qu'**il faille que la loi garantisse un équilibre territorial entre les villes-centres et les divers pôles des**

métropoles, c'est-à-dire pour nous Toulon d'une part, l'ouest et l'est d'autre part. Il n'est, par exemple, pas normal qu'aujourd'hui aucun équipement sportif d'intérêt communautaire n'existe à l'ouest, ni qu'on relève d'énormes disparités de dessertes de transports collectifs entre Toulon d'une part et les aires "seyno-six-fournaise" ou hyéroise d'autre part.

La loi n'a pas à ce jour modifié les modalités d'élection de l'assemblée délibérante de l'intercommunalité. La réflexion parlementaire reste à conduire. En l'état actuel des analyses de la précédente législature, les parlementaires de nos sensibilités semblaient vouloir **combiner une représentation des sensibilités politiques de l'ensemble du territoire avec une désignation garantissant la représentation de tous les pôles géographiques et/ou de vie, à défaut de toutes les communes**. Nous pencherions plutôt pour ce type de montage, sous réserve que les conseils municipaux des villes adhérentes puissent, sinon exercer un "droit de veto" par trop bloquant, du moins agir en échange dialectique avec le conseil de l'intercommunalité.

Et, dans une France très attachée à ses 35.000 communes issues des paroisses d'avant la Révolution de 1789, **il est capital que le législateur s'empare de la question de la démocratie citoyenne permanente autour des enjeux de l'aire métropolitaine**. L'exemple de villes comme La Seyne, à cet égard, avec des conseils de quartiers, conseils citoyens, et autres comités d'usagers,

doit pouvoir inspirer les parlementaires pour imaginer de graver dans le marbre de la loi l'absolue nécessité de garantir cette démocratie de proximité.

Les conseils de développement métropolitains, traductions territoriales du conseil économique, social et environnemental de l'État ou de ses déclinaisons régionales, ont également tout leur rôle à jouer, ce qui n'est que très moyennement le cas chez nous. **La loi doit garantir que le rôle des conseils de développement métropolitains n'est pas celui d'un "gadget démocratique"**.

Enfin, même si ce sujet est n'est que connexe aux précédents, une attention particulièrement bienveillante doit être apportée à l'intégration métropolitaine des agents communaux des communes. MM. Fillon et Macron n'ont eu de cesse de clamer leur inutilité puisqu'ils se donnent pour objectif de diminuer le nombre de fonctionnaires, à l'échelle nationale, de 500.000 pour l'un près de 150.000 pour l'autre. Sur les questions des statuts des agents métropolitains, de leurs avantages acquis, des modalités du dialogue social avec leur nouvel exécutif, il nous semble indispensable de **légiférer de façon explicite, certes en respectant l'autonomie des collectivités, pour protéger les fonctionnaires territoriaux, et même d'imposer un "nivellement par le haut" en visant à l'application des conditions les plus favorables offertes par la communauté elle-même et/ou par la plus "protectrice" des administrations communales du territoire**.

7.3. Quelle articulation voulez-vous entre la métropole et les autres collectivités territoriales, notamment la Région ? Quel avenir envisagez-vous pour les départements, et spécifiquement pour le Var ?

On n'a que trop longtemps ménagé la chèvre et le chou quant au devenir des

départements, eux aussi issus d'une volonté jacobine de faire passer les

idées républicaines de la Révolution française. **Nous sommes favorables pour l'échelon départemental à une lecture différenciée du territoire.** Là où, comme dans une métropole, leurs compétences gagneraient à être transférées à l'intercommunalité, il faut le faire. Là où ce n'est pas le cas, comme dans les espaces ruraux, il faut les maintenir. L'exemple du "Grand Lyon" et du département du Rhône est une voie à explorer. La loi doit le permettre.

Quant aux relations entre la métropole et la Région, sur les compétences complémentaires qu'elles exercent, **la loi doit conforter le principe de sortes de "contrats de territoires métropolitains", dans l'esprit des contrats de plan établis entre l'État et les Régions.** Les communes doivent être assurées d'en être signataires et l'État doit veiller, par l'incitation, voire la contrainte, aux équilibres territoriaux entre les diverses intercommunalités d'une même région.

7.4. Quel est le périmètre qu'il vous paraît pertinent de prévoir pour la métropole toulonnaise, à court, moyen et long terme ?

Très clairement, **le périmètre actuel des 12 communes de TPM fait l'affaire pour l'immédiat.** Et la logique commanderait que, à long terme, on avance, peut-être par étapes, vers **un rapprochement des territoires du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Provence**

Méditerranée, c'est-à-dire les 32 communes de Collobrières à Saint-Cyr. Sous la réserve que les préventions évoquées précédemment, notamment en réponse aux questions 7.1, 7.2 et 7.3, aient été levées...

7.5. Quelle articulation fonctionnelle imaginez-vous avec les intercommunalités voisines, notamment celle de « Sud Sainte-Baume » et la métropole d'Aix-Marseille ?

Notre avis sur la question précédente répond en partie à cette question pour ce qui concerne les communautés de communes ou d'agglomération varoises.

Pour la métropole d'Aix-Marseille-Provence, peut-être faut-il lui laisser le temps de s'apaiser...

Mais la réalité des enjeux socio-économiques nous rattrapera tôt ou tard : **comment imaginer qu'il n'y aurait pas de communauté de destin** entre les chercheurs du département d'océanologie du centre national de la recherche scientifique (CNRS) d'Endoume et ceux du pôle Mer de Brégaillon ?

Ou que La Seyne et La Ciotat, si longuement concurrentes et partenaires à l'époque de la grande construction navale, n'auraient plus rien à vivre en commun ou en parallèle à partir de la valorisation des savoir-faire transversaux que leurs ingénieurs, techniciens et ouvriers ont légués à l'industrie navale d'aujourd'hui et de demain ?...